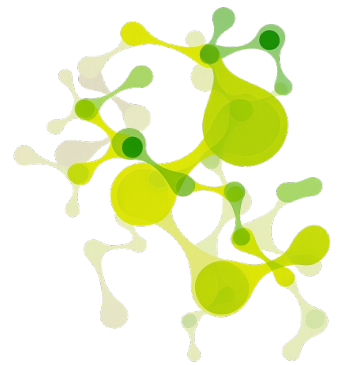


Charte de coopération & d'achats responsables

*Eranova est une biotech industrielle
de transformation des macro-algues en biomatériaux
pour décarboner les chaînes de valeur
et réduire la dépendance aux énergies fossiles*





Charte de coopération et d'achats responsables

La présente charte de coopération et d'achats responsables définit les principes qui guident les relations commerciales d'ERANOVA avec ses clients, partenaires, fournisseurs et sous-traitants. Elle vise à promouvoir des pratiques d'achat éthiques, durables et responsables en amont et en aval de ses activités, en prenant en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux dans une logique d'amélioration continue fondée sur le suivi d'indicateurs mesurables.

1. Engagement de l'entreprise

ERANOVA s'engage à :

- intégrer les principes du développement durable dans ses processus d'achat et de collaboration en tenant compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- favoriser les achats de produits et services locaux ou issus du commerce équitable lorsqu'ils existent et répondent à ses besoins
- collaborer avec ses clients, partenaires, fournisseurs et sous-traitants pour améliorer leur performance en matière de développement durable
- encourager l'innovation et la diffusion de solutions durables
- communiquer de manière transparente sur ses engagements et ses actions responsables.

2. Critères de coopération et d'achats responsables

Les critères de coopération et d'achats responsables pris en compte par ERANOVA sont les suivants :

2.1 Environnement

- Respect des réglementations environnementales et des normes en vigueur
- Gestion responsable des impacts environnementaux des produits et services achetés ou proposés
- Promotion de l'économie circulaire, de la gestion durable des ressources et mobilisation des résidus de récolte et déchets du littoral jusqu'alors non-valorisés
- Lutte contre le changement climatique et bioremédiation grâce à la culture d'algues

2.2 Social

- Respect des droits humains et des conventions fondamentales du travail
- Promotion de conditions de travail justes et décentes ; refus du travail des enfants et du travail forcé
- Promotion du recrutement local sans discriminations de profil ou d'itinéraire de vie
- Valorisation de l'esprit d'initiative, de la participation des salariés et encouragement du dialogue social

2.3 Gouvernance

- Éthique des affaires et lutte contre la corruption
- Transparence et responsabilité
- Gestion des risques et conformité réglementaire

3. Relations avec les clients, partenaires, fournisseurs et sous-traitants

ERANOVA s'engage à établir des relations éthiques avec ses clients, partenaires, fournisseurs et sous-traitants, fondées sur la confiance, le respect mutuel et la coopération, propices au développement de collaborations durables.

L'entreprise s'engage notamment à :

- dialoguer régulièrement avec ses clients pour comprendre leurs enjeux et leurs besoins
- prendre en compte et valoriser les efforts de performance environnementale des fournisseurs et sous-traitants dans son analyse des offres et de leur sélection dans le temps
- accompagner ses parties prenantes dans leur démarche d'amélioration environnementale
- garantir des conditions de paiement justes et équitables
- garantir la traçabilité et l'auditabilité de ses allégations environnementales et sociétales.

4. Mise en œuvre et suivi

La présente charte de coopération et d'achats responsables est portée à la connaissance de tous les collaborateurs d'ERANOVA.

La mise en œuvre et le suivi de la charte sont assurés par le/la responsable QHSE.

Un bilan de la mise en œuvre de la charte est réalisé tous les trois ans. Il est partagé en interne ainsi qu'avec les investisseurs de l'entreprise sur demande.

5. Communication

ERANOVA s'engage à communiquer sur ses engagements et ses actions en matière de coopération et d'achats responsables auprès de ses parties prenantes, notamment ses clients, fournisseurs et salariés.

Fait à Port-Saint-Louis-du-Rhône, le 1^{er} mars 2026

Jacques SCHAFFNIT
Président d'ERANOVA


ERANOVA
5 Avenue de la Mer - Quai des tellines
13230 Port Saint Louis du Rhône
N° TVA : FR 67 821 091 212 - Siret : 821 091 212 00034

Conclusion

ERANOVA est une biotech à fort ancrage territorial : construire durablement avec les acteurs de l'écosystème est au cœur de son ADN, tout comme elle souhaite apporter une contribution environnementale à ses clients et à la planète. Les achats responsables prolongent cette dynamique tout au long de sa chaîne de valeur pour créer collectivement une valeur durable.

L'entreprise s'engage à mettre en œuvre la présente charte avec implication et à progresser en continu dans sa démarche de coopération et d'achats responsables.





CONTACT

contact@eranova.fr

Tél. : 04 42 56 01 68

ERANOVA
Technology from the sea

<https://eranovabioplastics.com/>
Quai des Tellines, 5 avenue de la Mer,
13 230 Port-Saint-Louis-du-Rhône
contact@eranova.fr | +33 4 42 56 01 68